

## Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### Compte rendu synthétique.

Le Conseil était présidé par le Maire, Xavier JEAN. Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : S. SOUBIGOU, pvr à M. CAM ; E. CARRERE, pvr à J. BARONE ; B. DREYFUS (qui ne participe qu'au début de la séance), pvr à Ph. GAY. M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés comme secrétaires de séance. Le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Finances et administration générale

Les questions financières ont toutes été examinées et approuvées lors d'une commission de finances ouverte à l'ensemble des élus intéressés, le 17 novembre 2015.

**Installation d'une nouvelle conseillère municipale comme suite à la démission d'Isabelle BOSSARD.** Le Maire informe l'assemblée qu'Isabelle BOSSARD, élue sur la liste « Réunir pour agir », lui a fait part de sa démission par courrier du 13 novembre 2015. Madame LE VOURCH, candidate suivante sur la liste « Réunir pour agir », accepte de la remplacer. Le Maire l'installe donc en tant que conseillère municipale. Il lui propose de remplacer Madame BOSSARD au sein des commissions ou instances auxquelles elle siégeait, à savoir : la commission « enfance - jeunesse » ; la commission « vie associative » ; le Comité Directeur de l'Office municipal de tourisme, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Elle demande également à participer à la commission finances. Le Maire y consent. Désignation confirmée à l'unanimité.

**Tarifs 2016 (budget commune et budget VVB).** Le Conseil approuve les propositions de tarifs des « produits et services communaux » pour l'année 2016. Ces tarifs sont globalement stables ou ajustés à la marge (+ 2 %).

**Décision Budgétaire Modificative n°1 - Budget Commune n°1.** Il s'agit d'ajuster les crédits affectés au chapitre 12 (charges de personnel) pour prendre en compte des dépenses imprévues, lors de l'élaboration du Budget, à savoir : le paiement du chargé de mission Agenda21 (en tant que stagiaire puis agent contractuel), un remplacement d'agent en arrêt maladie depuis plusieurs mois, le remplacement hebdomadaire d'un agent ayant exercé son droit individuel à la formation au restaurant scolaire. Unanimité des suffrages exprimés (abstention de B. DREYFUS),

**Autorisation donnée au maire d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016.** Unanimité pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'au vote du budget 2016. 80 000 € affectés ainsi : Mat – mob. : 15 000 € Bât : 30 000 € Voiries : 35 000 €

**Modification du tableau des effectifs** Les effectifs des services techniques ont été réduits au cours des dernières années, afin de maîtriser la masse salariale de la collectivité, ils sont ainsi passés de 8 à 6 agents (dont un emploi aidé) soit une réduction de 25 %. 2 agents de maîtrise qui ont quitté les effectifs en début d'année n'ont pas été et ne seront pas remplacés. Par ailleurs deux « vacataires » occupent depuis de longs mois des postes permanents suite aux départs d'agents titulaires. La modification proposée vise à créer les postes d'adjoints techniques de seconde classe qui permettront des recrutements statutaires. Unanimité des suffrages exprimés (abstention de B. DREYFUS, A. HUELVAN et M. LE VOURCH)

B. DREYFUS rappelle qu'il n'appartient pas au Conseil de procéder au recrutement des agents. J.L. MILIN lui précise qu'il s'agit bien de créer les postes correspondants.

**Indemnité de conseil au receveur** Le Maire rappelle que, outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique facultative aux collectivités. Cette aide peut prendre les formes suivantes : prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable... Unanimité pour allouer le bénéfice des indemnités de conseil au Trésorier de SAINT-RENAN

**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.** pour un total de 717.40 €, en raison de l'insolvabilité des débiteurs et, partant, de poursuites sans effets et saisies refusées : 469.35 € et créances de montants inférieurs aux seuils de poursuite : 248.05 €. Unanimité.

**Participation de la commune au financement du RASED** Il est proposé de contribuer au fonctionnement de ce service de « réseau d'aide à la scolarisation des enfants en difficulté » (enseignant et psychologue scolaire) à concurrence de 1 € par enfant scolarisé à l'école Jean-Monnet, soit 114 € pour l'année 2015. Unanimité.

**Legs Girardot : affectation partielle du legs** Cette question est présentée par F. BIDAN, adjointe aux finances, et JM. KEREBEL, conseiller délégué au port. Par une délibération du 14 septembre 2001, le Conseil municipal a accepté le legs de Mademoiselle GIRARDOT à la commune (393 K€ devenus 498 K€). Ce legs doit être affecté à « des fins maritimes – aménagement du port ou similaire ». Il est proposé d'utiliser une fraction de cette somme pour abonder le plan de financement du ponton qui va être créé par la CCI au droit du môle Saint-Christophe afin d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs et notamment la sécurité des équipages. Le montant nécessaire sera précisé dans les meilleurs délais à la commune. Il ne dépassera pas 60 000 €. Unanimité.

Ph. BAZIRE, s'il est favorable à cette participation de la commune au financement du ponton, déplore que la CCPI se désintéresse du Conquet et ne participe pas davantage au financement des projets portuaires et du dragage du port, alors qu'elle intervient et investit de manière importante à Lanildut. Ph. GAY évoque l'AVAP et la labellisation Port d'Intérêt Patrimonial et s'inquiète de l'absence de prise en compte de l'insertion du ponton dans un site au caractère très particulier.

Le Président TALARMIN indique que le budget du port de l'Aber-Ildut, qui prend par exemple en charge le dragage annuel et les salariés, est financé par ses usagers et non par les impôts communautaires.

JM. KEREBEL et A. LARSONNEUR indiquent que plusieurs mois d'étude permettront de travailler cet aspect, et que le label PIP prévoit que les ports patrimoniaux continuent à vivre.

JM. KEREBEL et le Maire précisent que la municipalité souhaite également que la CCPI soit davantage impliquée dans le port du CONQUET. Ils rappellent que les compétences portuaires vont connaître des bouleversements liés à la loi Notre et au transfert des ports vers la région. Cette question a été inscrite l'ordre du jour du prochain bureau des maires de la Communauté, qui examinera dans quelle mesure celle-ci peut intervenir dans ce nouveau contexte.

**Contrat enfance jeunesse intercommunal.** Le contrat formalise l'engagement de la CAF, qui, en plus des versements éventuels de la Prestation de Service Obligatoire, subventionnera les activités développées ou soutenues par les communes. Ce soutien de la CAF concerne par exemple la participation de la commune au financement du relais assistantes maternelles, la participation de la commune au financement du multi-accueil de PLOUGONVELIN, où des places de crèches sont réservées pour les jeunes conquétois, la prise en charge des cofinancements de BAFBA ou de BAFD pour des jeunes repérés par la responsable du Pôle Enfance, la participation au fonctionnement d'un Accueil jeunes dédié aux 11 / 17 ans, la subvention de fonctionnement de la commune à la garderie périscolaire AFR...unanimité.

**Demande de subvention à la CAF du FINISTERE -Acquisition d'un minibus destiné à l'Accueil jeunes** Il est possible d'obtenir de la part de la CAF une subvention permettant de faciliter l'acquisition d'un véhicule de transport collectif destiné au service jeunesse (ALSH, accueil jeunes, TAP). 60 à 80 % de subvention peuvent être espérés sur une dépense hors taxes d'environ 24 000 €. Unanimité.

**Enfouissement des réseaux – Programmation 2016** M. le Maire et Jean-Luc MILIN, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, présentent au Conseil Municipal la programmation 2016 des opérations d'effacement des réseaux aériens. Il s'agit du réseau de communications électroniques suite aux travaux de sécurisation sur le réseau électrique basse tension menés par le SDEF dans le quartier de Lanfeust, au droit de la RD28 et des réseaux Venelle Auguste Le Bris

**Subvention exceptionnelle** Unanimité pour subventionner (300 €) le raid humanitaire de deux jeunes filles à travers l'Afrique du Nord dans une 4L arborant les couleurs du Conquet.

**Motion de soutien au CMB ARKEA** adoptée à l'unanimité.

### 2. Questions liées à l'intercommunalité :

Ces questions ont fait l'objet de débats lors d'un conseil municipal informel en présence de Monsieur ROPARS, directeur général de la CCPI invité par le Maire, la semaine précédente. Les élus ont par ailleurs tous été conviés à un séminaire de travail organisé par la CCPI le 28 octobre à PLOUDALMEZEAU. Le Président de la CCPI André TALARMIN a été invité par le Maire à participer aux échanges.

**Rapport d'activités CCPI 2014.** Le Président de la communauté de communes, André TALARMIN, a été invité par le Maire, vice-président de la CCPI, à présenter le bilan d'activités de l'EPCI pour l'année 2014 (*ce bilan est consultable sur le site internet de la CCPI et celui de la Mairie*). Après un exposé du président TALARMIN un échange riche a été possible. *Au sujet des ports, JM. KEREBEL rappelle les transferts de compétences en cours et indique qu'une réflexion devra être menée avec la Région et les acteurs en présence. Il souligne les attentes de la municipalité quant à une implication de la CCPI.*

*Ph. BAZIRE évoque la nécessité de prendre en compte l'action des acteurs du Pays de Brest, de la métropole et de la CCI métropolitaine.*

*Le Maire demande au Président TALARMIN la confirmation de l'intervention de la CCPI au sujet de la passerelle. Le Président confirme ses engagements : la CCPI la prendra bien en charge et mettra en œuvre la réparation de l'ouvrage dès 2016.*

**Avis du Conseil municipal sur le schéma de mutualisation** Le projet de mutualisation des services adopté en conseil communautaire s'articule autour de trois principes : un projet évolutif, impliquant l'ensemble des communes du territoire, une politique de l'emploi territorial concertée permettant la valorisation des compétences et un élargissement des perspectives de mobilité au sein du territoire, un financement partagé des mutualisations, équitable et optimisé. Les orientations de mutualisation se déclinent autour de 2 axes : des mutualisations portées par la CCPI sur des missions dites d'expertise ; des mutualisations à l'échelle intracommunautaire laissées à l'initiative des communes voisines sur des missions qui impliquent un besoin de proximité. Unanimité (*abstention de B. DREYFUS*)

*Pour Ph. BAZIRE la mutualisation ne doit ni aller trop loin ni masquer un transfert progressif de compétences et doit se limiter aux actions qui bénéficient aux concitoyens. S'il approuve la suppression des syndicats intercommunaux, il reste attaché au rôle essentiel des communes, celui-ci ne devant pas se limiter à l'entretien du patrimoine, de la voirie et aux TAP.*

*Le Président TALARMIN lui indique qu'il partage cette vision et reste très vigilant quant à la possibilité des dynamiques communales. Cela est justement pris en compte dans le schéma proposé.*

*Ph. GAY déplore un déni de démocratie fondamentale, un rapport de présentation indigent, l'absence de « rendu compte » des actions de la communauté.*

*M. QUELLEC lui rappelle que la CCPI diffuse un magazine qui vise justement à éclairer l'action de la communauté, dont « Le Conquet infos » rend également compte.*

**Avis de la commune sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** Ce schéma soumis par le Préfet prévoit la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau de Kermorvan de Kersauzon et la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau du Chenal du Four avec la CCPI avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Conseil municipal y est favorable, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (et non au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

*JL. MILIN souligne la qualité du travail des élus et des équipes techniques du Syndicat des Eaux : si le littoral du Conquet est épargné par les algues vertes c'est notamment parce que la qualité des eaux s'est considérablement améliorée en 15 ans, grâce aux actions du Syndicat et au partenariat avec le monde agricole.*

**Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCPI au 1<sup>er</sup> mars 2017.** Le Maire rappelle que plusieurs évolutions législatives invitent à l'élaboration des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale. La proposition de prise de compétence est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2017 pour permettre aux communes ayant engagé des procédures de modification ou de révision de les poursuivre dans l'intervalle. La mise en œuvre de cette compétence s'inscrit dans une logique de co-construction avec les communes mais aussi dans un cadre juridique défini par le code de l'urbanisme. A cet effet, une charte de gouvernance précise le rôle des différentes instances communales et communautaires dans le processus de construction mais aussi de suivi du PLUI. Le droit de préemption urbain est lié à la compétence PLUI et est donc automatiquement transféré. Toutefois, le code de l'urbanisme prévoit que le titulaire de ce droit peut le déléguer à une collectivité locale. Il est donc prévu que la Communauté délègue ce droit aux communes sauf dans les domaines relevant de sa compétence statutaire. Le Maire précise à

l'assemblée qu'il a interrogée les services de la DRAC, à RENNES, et au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de BREST, au sujet du sort de l'AVAP en cours d'élaboration. Il importe en effet, dans l'hypothèse où cette élaboration ne soit pas parfaitement achevée lors du transfert de la compétence PLUI, de déterminer si la commune reste le maître d'ouvrage de la procédure ou si la CCPI prend la main.

Dans cette hypothèse le Maire veillera à ce que le conseil communautaire puisse rapidement approuver le document co-construit par les élus communaux, les services de l'Etat et les membres de la CLAVAP.

Délibération adoptée. *Abstention de Ph. BAZIRE. Opposition de B. DREYFUS, A. HUELVAN, M. LE VOURCH, Ph. GAY.*

*Ph. BAZIRE considère qu'il n'est pas normal que la CCPI se soit prononcée sur cette question avant les communes. Il estime que le PLUI doit être resitué dans le vaste périmètre du Pays de BREST, dont le SCOT est en révision, et dans un contexte de perte de pouvoir important des communes sur leur organisation. Il regrette par ailleurs l'absence de visibilité et de projet porté par la communauté. Ph. GAY déplore l'absence d'information des conquétois et l'absence de concertation préalable au transfert.*

*Le Maire et le Président TALARMIN soulignent que la loi prévoyant ce transfert la présente délibération ne concerne finalement que la date de la prise de compétence de la CCPI. Ils considèrent que le projet communautaire se construira justement lors que la communauté deviendra compétente.*

*A. HUELVAN fait connaître la position de B. DREYFUS qui refuse la compilation de PLU communaux imparfaits et ne veut pas donner un chèque en blanc à la communauté en l'absence de projet politique. Il souhaite une correction préalable du PLU du CONQUET.*

*JL. MILIN signale qu'il conviendra d'être très vigilant quant à la rédaction de règles respectant les particularités et identités communales.*

#### **Création d'un Relais Parents Assistantes Maternelles communautaire**

Le Relais Parents Assistantes Maternelles est un service à la population (RePAM) – soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales -, s'adressant aux parents et assistantes maternelles. Suite à la sollicitation de plusieurs communes du territoire, une étude a été menée afin d'appréhender l'opportunité et la faisabilité de la constitution d'un RePAM à l'échelle du territoire communautaire en lieu et place des trois relais existants à ce jour.

De manière concrète, il s'agit de constituer un service commun communautaire, fonctionnant de manière déconcentrée, rattaché à la direction du développement territorial et des solidarités et constitué d'une équipe de 3 agents représentant 2.8 équivalents temps plein. Il s'agira d'un service mutualisé facturé suivant une clé de répartition s'inspirant de celle actuellement en vigueur prenant en compte la population des enfants de moins de 3 ans, le nombre d'assistantes maternelles, la population municipale.

**Modification des statuts de la communauté de communes portant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCPI au 1<sup>er</sup> mars 2017 ; la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et gestion du RPAM dans la rubrique assistance aux communes**

Délibération adoptée. *Abstention de Ph. BAZIRE et A. HUELVAN. Opposition de B. DREYFUS, Ph. GAY et M. LE VOURCH.*

#### 3. Questions et informations diverses.

**SPIC du Village-vacances de Beauséjour : information sur le projet de cession de l'activité.**

Le Maire rend compte à l'assemblée des derniers travaux de la commission « village-vacances » qui travaille sur le projet de cession à un tiers de l'activité du village.

Les élus considèrent en effet qu'il devient nécessaire de professionnaliser la gestion du village-vacances, afin d'en optimiser la fréquentation tout au long de l'année.

Des contacts ont été noués avec un opérateur touristique présent dans l'ouest Bretagne, intéressé par le site du Conquet pour diversifier son activité.

Il est envisagé de conclure un bail emphytéotique administratif portant sur les 40 gîtes du village ; une convention spécifique portera sur la gestion des salles, dont le nouvel exploitant du village assurera la location au profit de tiers mais aussi la conciergerie pour les associations de la commune qui continueront à utiliser les salles polyvalentes hors saison.

Les discussions vont se poursuivre avec l'opérateur pressenti et les contrats pourraient être conclus au printemps 2016.